

vaient mêlés à une législation de ce genre, il avait en vue quelque législation qui a été adoptée en Angleterre ; mais la différence en ce cas est celle-ci : que les juges n'ont pas du tout été mêlés à ce genre de législation, et qu'ils n'ont été en aucune manière mêlés à quoi que ce soit qui fût aussi intimement lié aux considérations politiques avant que la question de la distribution des sièges en Angleterre fût devenue entièrement et absolument non-politique, grâce à une entente entre les chefs des deux grands partis, et au changement d'opinion au sujet de cette réforme due à des années d'expérience et d'éducation du sentiment public en ce pays. Donc, ce n'a été que lorsque tous les aspects politiques eussent été éliminés de la législation à ce sujet, que les services des juges ont été requis.

Je crois que c'est en 1884, que M. Gladstone et lord Salisbury ont enlevé de l'arène politique la question de l'arrangement des divers comtés et bourgs pour la représentation en parlement, et conformément aux traditions libérales en ce pays, et de fait, aux traditions des deux partis en 1884—comme je supposais qu'était le sentiment en ce pays jusqu'à ce que l'honorable ministre eût fait son discours d'introduction aujourd'hui—le principe de la représentation d'après la population—qu'un projet de loi fut introduit en 1884.

Puis le plan fut soumis à lord Salisbury, et après consultation et co-opération au moyen de comités, dans tous les cas, grâce à l'entente survenue entre ces deux gentlemen, par ce moyen, le plan primitif fut considérablement changé et révisé. Je remarque, par exemple, que six bourgs agricoles, du plan libéral, tel que proposé, sont devenus, d'après le projet Gladstone-Salisbury, dix-neuf bourgs, et que diverses autres divisions ont eu lieu. Macclesfield et Standish, de deux devinrent huit, d'après la déclaration contenue dans l'annuaire.

Dans tous les cas, il s'est produit un changement assez considérable dans le projet libéral lorsqu'il a été mis sur des bases plus larges, comme une question qui devait être mise complètement au-dessus des considérations politiques, de sorte que, en cette occasion, M. Gladstone a pu parler à la Chambre avec une absence complète de motifs politiques et sans retourner en arrière pour y exhumier quelque prétendu principe abandonné jadis par ses adversaires ; et en expliquant son projet de loi, il a pu parler de ce principe de la représentation basée sur la population—la question principale pour laquelle le parti libéral, auquel le très honorable ministre est censé appartenir, a combattu si vaillamment dans ce pays, amenant, en une certaine occasion, le pays à deux doigts de l'émeute à main armée. M. Gladstone a pu dire :

La répartition actuelle du pays donne aux comtés, dans toute l'étendue du Royaume-Uni, un député pour 78,000 personnes, et aux bourgs, un député pour 41,200 personnes. La proportion de la représentation

des bourgs est rendue encore plus inégale lorsque nous divisons les villes en grandes et petites villes. En règle générale, la proportion est d'un député pour 54,200 personnes dans toute l'étendue du pays.

Je cite ce passage du débat tout simplement pour appeler l'attention de la Chambre sur l'équité évidente de cette proposition et sur le principe en vertu duquel il a été possible pour les deux partis de se rencontrer et de régler la question sur une base différente de celle sur laquelle chaque parti travaillant isolément, avait jamais pu, dans l'histoire de l'Angleterre, trouver moyen de la régler. De sorte que, dans son discours, M. Gladstone dit :

Nous avons exprimé notre profonde satisfaction sur ce qui n'était d'abord qu'une conjecture, mais ce qui est devenu graduellement une croyance, savoir : qu'il n'y a pas de grande différence, de différence vitale d'opinion sur ce sujet entre les divers groupes de la Chambre. La discussion, lorsqu'elle aura lieu—et il est probable que la question nécessitera une longue discussion—sera, croyons-nous plutôt une discussion pratique qu'une polémique. Nous nous sommes efforcés de tenir compte de toutes les considérations que l'équité, les besoins pratiques que le respect pour l'usage et l'esprit général de la législation anglaise recommandaient à notre attention.

Or, ce sont là les principes d'un homme à l'école duquel le très honorable ministre prétendait autrefois appartenir, et ce sont des principes remarquables par leur absence du projet de loi maintenant soumis à la Chambre ; parce que le très honorable ministre propose de violer les traditions de ce pays au sujet du temps convenable pour soumettre au parlement la question de la redistribution. D'après la constitution—que ce soit ou non la lettre stricte de l'acte de l'Amérique du Nord, c'est là une question très intéressante—mais à examiner notre constitution de la manière dont la constitution britannique est examinée, comme étant basée sur la pratique et sur les traditions, il est clair que, pour la première fois depuis la Confédération, l'on s'efforce de mettre en oubli la règle qui veut que la redistribution n'ait lieu qu'après un recensement décennal.

Et en conséquence, le très honorable ministre verra que non seulement cela implique une question de droit très intéressante, mais que cela constitue la mise en oubli du principe sain qui fait la base de la pratique suivie en Angleterre, et qui a été la base de la grande réforme opérée du temps de M. Gladstone.

Ce n'est pas tout ; où nous arrêterons-nous une fois entrés dans cette voie ? Si cela devient pratique, quelle pression ne sera-t-elle pas exercée sur le successeur, quel qu'il puisse être, de l'honorable premier ministre si celui-ci est défait ? Comment pourra-t-on résister à cette pression, lorsque les passions de la lutte seront encore excitées en faveur d'un parti fort et prépondérant ? Au lieu de considérer les intérêts du pays et la grande question de la législation pratique pour le plus grand bien du peuple, on commencera par aviser aux voies et moyens les plus pro-